

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

AMENDEMENT

N ° AS676

présenté par

Mme Corneloup, M. Bazin, M. Door et Mme Meunier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.